



Délibération n° 36 / 2015

Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quinze, le quinze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, Mme Isabelle BARDIN, M. Daniel BERAUD, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, Mme Jasmine DE BLOCK, M. Daniel DELAUZE, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Denis GALINIER, M. Marc GERVAIS, M. Michael GIL, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Isabelle IRIBARNE, Mme Monique MARCILLAC, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, Mme Marie-Thérèse MERCIER, M. Gaspard MESSINA, M. Bernard PRIOU, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Michèle WASSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : Mme Clara GIMENEZ, M. Fabien LE PRUNENEC (pouvoir à Mme Michèle WASSELIN).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Véronique GIMENEZ a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Finances – Affectation des résultats 2014 sur l'exercice 2015.**

*Madame Isabelle BARDIN, Adjointe au Maire, déléguée aux finances, expose au Conseil municipal :*

La comptabilité M14 prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif. Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice, augmenté, le cas échéant, du résultat reporté en fonctionnement de l'exercice précédent. Il s'ensuit une procédure qui consiste à :

- constater le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif,
- affecter ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Il est proposé, suite à l'approbation du compte administratif 2014 du budget principal dans les mêmes termes que le compte de gestion 2014, de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2014 sur le budget principal 2015.

Pour l'année 2014 :

- la section de fonctionnement dégage un résultat global de clôture excédentaire de 880 992,33 €.
- la section d'investissement présente un résultat global de clôture excédentaire de 123 458,09 €.

Le solde des restes à réaliser en investissement est déficitaire pour un montant de 885 980,61 €.

Le déficit de financement de la section d'investissement s'élève donc à 762 522,52 €.

Il convient donc d'affecter une partie du résultat global de clôture de la section de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 762 522,52 € (compte R 1068). Le solde de 118 469,81 € est affecté en report à la section de fonctionnement (compte R 002).

**Commune de PIGNAN (Hérault)**

**Délibération n° 36/2015**

**Finances – Affectation des résultats 2014 sur l'exercice 2015.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des voix exprimées :

- affecte le résultat du budget primitif comme suit :
  - Excédent de fonctionnement = 880 992,33 €
  - Affectation à la section d'investissement = 762 522,52 € (compte R 1068)
  - Report à la section de fonctionnement = 118 469,81 € (compte R 002)
- autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Votes : 28  
Pour : 22  
Contre : 6  
Abstentions : 0

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;  
que la convocation du conseil avait été faite le 9 juin

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN